

## Décision relative à une demande de modification des conditions de mise sur le marché d'une matière fertilisante

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification d'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante (produit simple) RHIZOVITAL 42*

*de la société ANDERMATT BIOCONTROL AG*

*enregistrée sous le n°2019-6112*

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 28 janvier 2020,*

Considérant que le remplacement de l'un des éléments du milieu de fermentation utilisé dans le procédé de fabrication du produit pour multiplier la souche FBZ 42 de *Bacillus amyloliquefaciens* n'entraîne pas de modification des conditions de l'autorisation de mise sur le marché,

La modification de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est autorisée**.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

### Avertissement :

Le non-respect des conditions décrites ci-dessous peut entraîner le retrait ou la modification de l'autorisation ainsi que toute action incluant des poursuites judiciaires.

## Informations générales

<b>Nom du produit</b>	RHIZOVITAL 42
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Catégorie du produit</b>	Produit simple
<b>Titulaire</b>	ANDERMATT BIOCONTROL AG Stahlematten 6 6146 GROSSDIETWIL LU Suisse
<b>Classe - Type</b>	Matière fertilisante - stimulateur de croissance – Préparation bactérienne - inoculum liquide de <i>Bacillus amyloliquefaciens</i> sous-espèce <i>plantarum</i> souche FBZ 42
<b>Etat physique</b>	Liquide
<b>Numéro d'intrant</b>	862-2014.01
<b>Numéro d'AMM</b>	1140007

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, **26 MAI 2020**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

